



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Étaient présents : Daniel GUIBAL, Anne SENESI, Patrick HUGOUNENQ, Sonia ROMERO, Jérôme VALAT, Véronique VANEL, Jean-Michel BRAL, Georgette APOLIS, Stéphane VIALETES, Marie-Laure BOUTTES, Claude CREISSEL, Danièle JOSEPH, Nadine BACZYK, Luc ALCOVERÉ, Jackie POUJOL.

Secrétaire de séance : Sonia ROMERO

Installation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire prend la parole et donne le déroulement de la réunion de l'élection du Maire et des adjoints.

Monsieur POUJOL Jackie est le président de l'assemblée et constate que la condition de quorum est remplie. Monsieur BRAL Jean-Michel et Madame Véronique VANEL sont désignés comme assesseurs.

Monsieur GUIBAL Daniel propose sa candidature comme Maire.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15:
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Monsieur Daniel GUIBAL : 14 voix

Monsieur Daniel GUIBAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des Adjoints. Il propose quatre Adjoints.

Monsieur POUJOL prend la parole et suggère compte tenu des compétences transférées à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac (Assainissement et urbanisme) qu'il n'y ait que trois adjoints comme les années précédentes en rappelant le coût des indemnités.

Le conseil municipal fixe à quatre le nombre d'adjoint au Maire de la Commune.

Liste : VALAT Jérôme, SENESI Anne, HUGOUNENQ Patrick et ROMERO Sonia

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15:
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 5
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr VALAT Jérôme.

Monsieur le Maire indique les missions de chaque adjoint :

Mr VALAT Jérôme : Délégation de signature en cas d'absence du Maire et assistant aux adjoints et aux conseillers.

Mme SENESI Anne : Finances

Mr HUGOUNENQ Patrick : Service technique, Aménagement, Voirie

Mme ROMERO Sonia : Affaires Scolaires et domaine Social

Monsieur le Maire propose également un poste de conseiller municipal délégué à Mr BRAL Jean Michel qui a les compétences pour les bâtiments communaux, eau, assainissement, urbanisme, programmation travaux et gestion du patrimoine.

Monsieur le Maire souhaite et met tout en œuvre pour que Mme VANEL soit une représentante active de la Commune auprès soit du SIEL, CIAS, Hérault Énergies, Pays Cœur d'Hérault.

Mme VANEL au vu de ses compétences souhaite également le poste de Conseiller municipal délégué.

Le conseil municipal décide donc de passer au vote.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15:

- bulletins nuls : 0

- bulletins blancs : 0

-suffrages exprimés : 15

- Mme VANEL Véronique : 6

- Mr BRAL Jean Michel : 9

Monsieur BRAL Jean Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Conseiller Municipal Délégué.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseillers de la Charte de l'Élu local.

Fait à Le Bosc,
Le 25 Mai 2020

Le Maire
Daniel GUIBAL

